

24 DEC. 2015

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
du vendredi 11 décembre 2015  
à 15H00 à La Roche Bernard**

**EXTRAIT DE DELIBERATION**

Le Conseil d'Administration de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le **vendredi 11 décembre 2015 à 15H00** dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche-Bernard, sous la Présidence de Madame Solène MICHENOT.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

- Madame Solène MICHENOT, Conseillère Départementale d'Ille et Vilaine
- Monsieur Roger MORAZIN, Conseiller Départemental d'Ille et Vilaine
- Monsieur Marc HERVÉ, Conseiller Départemental d'Ille et Vilaine
- Monsieur Bernard LEBEAU, Conseiller Départemental de Loire Atlantique
- Madame Marie-Hélène HERRY, Conseillère Départementale du Morbihan
- Monsieur Alain GUIHARD, Conseiller Départemental du Morbihan
- Monsieur Yannick CHESNAIS, Conseiller Départemental du Morbihan

**ABSENTS EXCUSÉS :**

- Monsieur Franck PICHOT, Conseiller Départemental d'Ille et Vilaine
- Madame Françoise HAMEON, Conseillère Départementale de Loire Atlantique
- Madame Danielle CORNET, Conseillère Départementale de Loire Atlantique
- Monsieur Yannick BIGAUD, Conseiller Départemental de Loire-Atlantique
- Madame Marie-Odile JARLIGANT, Conseillère Départementale du Morbihan

**ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :**

- Monsieur Jean-Luc JEGOU, Directeur Général des Services, I.A.V.
- Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur Adjoint, I.A.V.
- Madame Corinne HERVE, Secrétaire Générale, I.A.V.
- Monsieur Didier COULOMBEL, Payeur Départemental de Loire-Atlantique, Comptable de l'INSTITUTION D'AMÉNAGEMENT DE LA VILAINE.

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

24 DEC. 2015

## CONSEIL D'ADMINISTRATION du vendredi 11 décembre 2015 à 15H00 à La ROCHE BERNARD

### 6 RESSOURCES:

**Budget Principal et budget annexe «Eau Potable»: exercice 2016: Débat d'Orientation Budgétaire**

#### I – LES ORIENTATIONS GENERALES :

Depuis 2010, les participations statutaires ont été revues à la baisse dans l'objectif de stabiliser celles-ci à 500 000 € par an (rappelons que la participation de chaque Département était de 814 000 € en 2009 soit près de 40% de baisse en un an). Depuis l'exercice 2013, l'hypothèse, prise en compte pour bâtir les futurs budgets 2016 et les suivants, est de 500 000 € ce qui permet de financer strictement les dépenses du barrage d'ARZAL et les frais généraux de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (IAV). Toutefois, un des points à discuter au débat d'orientation budgétaire est le maintien actuel du niveau des dotations de nos trois départements. La question d'une baisse de 5% est posée.

L'analyse des exercices précédents montre que les dépenses réelles de fonctionnement des activités s'élèvent à près de 3,5 M€ (intérêts de la dette comprise et hors actions particulières). Les crédits du budget 2016 sont proches des inscriptions de 2015 mais le niveau de dépenses est encore légèrement en baisse. Les orientations sur les prochains exercices sont la stabilisation des recettes ce qui impose en parallèle la baisse constante des charges générales de fonctionnement. Il s'y ajoute les dépenses pour financer les actions sur le bassin versant de la Vilaine dont le Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI) qui peuvent inégalement (selon les programmes) affecter les prochains exercices. Il est à noter que ces programmes apparaissent sur les derniers exercices en grande partie comme des dépenses d'investissement et que des subventions importantes finançaient déjà ces actions avant 2013.

Les recettes de fonctionnement sont principalement amenées par le budget de l'Eau Potable (entre 1,5 et 2,5 M€ selon les années), les apports des départements membres de l'IAV 1,5 M€ ? et d'autres subventions (Agence de l'eau, Régions, Etat, Europe...) de l'ordre de 1 M€.

Concernant les investissements, le niveau moyen minimum dans le cadre des missions de base de l'IAV est estimé entre 1 à 2 M€ chaque année (sans prendre en compte les grands projets). Les recettes actuelles permettent de les financer sans recourir à l'emprunt à condition de générer un excédent de fonctionnement de l'ordre de 1 M€. Ce dernier est réservé aux investissements courants qui sont principalement destinés aux équipements existants et doivent être autofinancés par la section de fonctionnement. En 2016, le niveau d'investissement sera plus important en raison de la mise en œuvre du programme de révision des vannes sur 5 ans. En raison de la présence d'amiante, il y a une forte incertitude sur le coût de ce programme et il est anticipé à ce stade une majoration de 1.5 M€ du prévisionnel financier. Il est donc nécessaire de regarder avec prudence les crédits d'investissements 2016 et les exercices suivants. Par ailleurs, le budget 2015 avait déjà été impacté par la réalisation en urgence de réparation des chaînes de levage des vannes sur 4 pertuis.

Concernant les grands projets, une programmation financière a été posée pour définir les priorités, la durée et les sources de financement dans l'attente de la réalisation de la deuxième écluse. Cet ouvrage agirait sur l'amélioration du process de l'usine d'Eau Potable de Férel (baisse de la salinité à la source), sur la gestion du barrage d'Arzal (amélioration de la circulation routière et des flux de

bateaux de plaisance avec un développement touristique et donc économique attendus) et permettrait une maintenance du barrage optimisée et moins dans l'urgence. Le remboursement des anciens emprunts permettrait de relancer dès 2016 de nouveaux investissements.

Concernant le budget annexe de l'Eau Potable, « l'eau paye l'eau » est bien le principe qui s'applique à celui-ci, mais il peut contribuer au Budget Principal pour financer des charges générales. Les recettes actuelles et le recours modéré à l'emprunt permettent d'envisager les investissements prévus et validés à ce jour. Une programmation a été validée au moment du vote du budget 2013 et 2014 ce qui permet de reporter un excédent croissant jusqu'en 2016 pour financer au minimum la modernisation de l'usine d'Eau Potable de FEREL. A ce stade du projet de l'usine de FEREL, on peut envisager un niveau de dépenses en 2016 de 1,3 M€ (un peu inférieur à celui de 2015), puis de 5 à 6 M€ de dépenses/an pour les exercices 2017 à 2019 pour revenir autour de 2 M€ pour les années 2020-2021.

En cas de décision de construire la deuxième écluse en 2016, ceci impacterait le budget annexe Eau Potable mais encore davantage le budget principal. Il sera nécessaire de mettre en place une programmation sur une durée plus longue pour diminuer l'impact financier et le recours à l'emprunt sur le budget de l'eau comme il a été présenté en juin 2014 au Conseil d'Administration. Ces propositions reposaient sur un apport constant de nos départements de 1 500 000 €/an (pour mémoire, une baisse de 5% ôterait une capacité en autofinancement de 2.25 M€ sur 30 années).

De ce fait, il nous faut poursuivre le travail de refondation de l'établissement pour conforter son action dans la mise en œuvre de la politique de l'eau sur le bassin. Par ailleurs les évolutions fixées par la MAPTAM puis plus récemment par la loi NOTRe nous obligent à continuer à diversifier nos ressources. Enfin, la rigueur de gestion devra être intensifiée pour maintenir nos équilibres financiers. Concernant les grandes orientations pour cette année, en résumé, nous nous fixons les objectifs suivants :

- Sur le fonctionnement de notre Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB)
  - o Mise en œuvre du projet d'évolution de notre établissement (finalisation premier trimestre 2016)
  - o Poursuivre la mise en œuvre d'une instance de travail des élus du bassin versant appelée « cercle des maîtres d'ouvrage » conformément au futur Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux – SAGE- (fin 2014)
  - o Réflexion sur la mise en œuvre de la GEMAPI (loi MAPTAM)
  
- Sur nos grands ouvrages :
  - o Lancement des travaux de refonte de l'usine de FEREL (sans oublier la mise à jour du périmètre de protection) pour un ordre de service en avril 2016
  - o Mise en œuvre de la révision des vannes et de la télégestion du Barrage
  - o Etude du financement de la 2<sup>ème</sup> écluse (Conseil Administration au 1<sup>er</sup> semestre 2016)
  
- Sur les programmes du SAGE et du Bassin versant de la Vilaine
  - o Mise en œuvre, animation et actions liées au nouveau SAGE publié en 2015
  - o Mise en œuvre des actions du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) après révision à mi-parcours
  - o Finalisation en 2016 du programme de Gestion Intégrées des Zones côtières
  - o Animation de Natura 2000

## **II - LES POLITIQUES DE L'IAV ET LEUR EVOLUTION EN 2016**

### **A) Moyens généraux et ressources humaines**

En matière de moyens, l'objectif sera, par une gestion rigoureuse et contrôlée, de réduire encore les charges par rapport au niveau de 2015 (cf. à titre d'exemple l'effet des nouvelles modalités de gestion du Domaine Public Fluvial (DPF) et déjà en baisse dans le budget précédent...).

Au premier chef, les crédits de la masse salariale sont inscrits en baisse par rapport à l'exercice passé. Ainsi, ceux-ci passent de 1 930 K€ en 2015 à 1 900 K€ en 2016. En dehors des augmentations du Glissement Vieillesse Technicité (GVT), la baisse sera consécutive aux deux départs en retraite programmés pendant l'année, dont un non remplacé, et qui laissent des marges de manœuvre pour l'année 2017.

Quant aux charges financières, les montants des intérêts de la dette sont en forte baisse. Cette diminution est liée à l'absence de mobilisation d'emprunt et principalement aux deux emprunts soldés en 2015 sur les quatre portés par le budget Principal. Ceux-ci ramènent le capital restant dû à 2 600 K€ et le capital à rembourser en 2016 à 184 K€ (361 K€ en 2015).

Les moyens de service seront maintenus à niveau par l'acquisition de micro-ordinateurs et les conditions de maintenance du parc matériel et logiciel. Les postes informatiques de plus de 5 ans seront remplacés. Les licences garantissant la sécurité du réseau seront également renouvelées : pare-feu, antivirus, anti spam. Les années 2014 et 2015 ont été des exercices à fort renouvellement permettant des dépenses en matériel et logiciel nettement moindres en 2016 (7 500 €).

Le nombre de véhicules est en baisse mais il peut être envisagé de remplacer un fourgon assez ancien pour assurer l'entretien de nos ouvrages (30 000 €).

Quant au patrimoine immobilier (logements de fonction du barrage d'ARZAL, siège de la ROCHE BERNARD...) il apparaît nécessaire de prévoir chaque année des crédits pour le maintenir en bon état. Des travaux sur les logements du barrage et de réaménagement du siège de la ROCHE BERNARD devront être entrepris (54 000 €). Un audit énergétique du bâtiment a été réalisé en 2015 et a permis des actions sur le chauffage et l'isolation du bâtiment du siège qui généreront des économies d'énergie.

Par ailleurs, des actions de communication externes et internes ont été débattues lors de la commission permanente du 27 octobre 2015. La création d'un poste de chargé de communication est discutable compte tenu de la taille et des contraintes budgétaires. Mais il peut être envisagé l'appui de consultants ou d'un cabinet externe pour nous assister dans cette réflexion, pour construire un plan de communication, et enfin pour informer ponctuellement la presse et le public sur les « événements » marquants. La mission du consultant (estimée à 30 K€) s'appuierait sur une prestation à bon de commande pour travailler sur l'identité de l'IAV, la définition d'une stratégie déclinée en un plan de communication, d'une formation-accompagnement des membres de l'équipe de l'IAV pour utiliser les outils de communication et partager l'identité de la structure. A l'issue de ces démarches, l'organisation pourrait être modifiée en fonction des effectifs présents.

### **B) Le Domaine Public Fluvial**

Comme elles s'y étaient engagées, la Région Bretagne et l'IAV ont mis en place depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014 un nouveau partenariat, destiné à la valorisation économique, touristique et environnementale du Domaine Public Fluvial (DPF) entre l'écluse de MÂLON et la limite avec la mer, et sur l'Oust aval, entre le barrage de la potinais et la confluence avec la VILAINE.

Concrètement, les équipes mixtes ont été redéployées. Les matériels, outillages et véhicules acquis par l'Institution ont été répartis entre les équipes.

Les recettes inscrites au budget annexe « Concession », à savoir plus de 130 K€ restant dus à l'Institution par la Région, ont été réalisées, à l'exception d'un reversement du FCTVA pour presque 27 K€. Le Budget annexe « Concession » peut donc désormais être dissout avec reprise au budget Principal de l'excédent de clôture et constatation de la créance. Le remboursement de la TVA sera réglé par la Région en mars 2016.

### C) Les ouvrages

Comme chaque année, l'essentiel des crédits à inscrire concernera le barrage d'ARZAL. Après les travaux de réparation d'urgence effectués sur les vannes durant l'hiver 2014/2015, deux nouvelles opérations d'importance ont été programmées en 2015 et seront réalisées en 2016 :

- refonte du système de supervision/télégestion/automatismes au barrage. Cette opération était programmée en 2015, mais le marché a été dans un premier temps déclaré infructueux pour cause d'offres hors budget (200 000 €). Le cahier des charges a été adapté (prestations légèrement revues, variantes autorisées, recours à la négociation) et une nouvelle consultation a été organisée en juin 2015. Le marché a été attribué début décembre et les crédits correspondants engagés et reportés. Les travaux seront réceptionnés à l'automne 2016 ;
- révision vingtennale des cinq vannes du barrage et de leurs équipements associés. La consultation est en cours, l'objectif étant d'attribuer le marché de travaux début 2016, pour une réalisation s'étalant de 2016 à 2020 (un élément par an pendant 5 ans). Le budget prévisionnel validé au niveau avant-projet est de 785 000 €/vanne, les crédits budgétés pour 2016 sont de 820 000 € (incluant le coût des travaux, de la maîtrise d'œuvre et de la mission SPS). Il est à noter que la réalisation d'un diagnostic spécifique a mis en évidence **la présence d'amiante** augmentant l'enveloppe prévisionnelle des travaux (500 000 €/vanne lors de la première estimation).

Comme tous les ans, un certain nombre de travaux d'investissement d'ampleur plus modeste sont prévus sur les ouvrages, navires et stations de mesure, pour un total de 241 000 € : 141 000 € au barrage d'ARZAL (remplacement de la porte d'accès à la tour pour 3 000 €, travaux sur les logements pour 54 000 €, travaux divers de mise en sécurité pour 24 000 €, remplacement des garde-corps des portes de l'écluse pour 24 000 €, réalisation d'un nouveau local de stockage des produits dangereux pour 36 000 €), 24 000 € au pont de CRAN (travaux divers de mise en sécurité), 54 000 € sur le rotodévaseur (changement du bras articulé du bateau Roche VILAINE pour 48 000 €, mise en place de commandes électriques pour 6 000 €), 10 000 € au vannage du Trévelo (travaux d'aménagement de la station de pompage et révision de la pompe), 12 000 € sur les stations de mesures (travaux d'amélioration divers).

Les dépenses de fonctionnement courantes (fournitures, petits équipements, matériels divers, eau et assainissement, énergie/électricité, maintenance courante, etc...) sont provisionnées à hauteur de 300 000 € pour l'année 2016 : 199 500 € pour le barrage d'Arzal, 20 000 € pour le pont de Cran, 40 000 € pour le rotodévaseur, 14 500 € pour le vannage de l'Isac, 6 000 € pour le vannage du Trévelo et 20 000 € pour les stations de mesure.

Les crédits prévus en 2016 sur les ouvrages (hors reports) s'élèvent à 1 361 000 €, 300 000 € pour la section de fonctionnement et 1 061 000 € pour la section d'investissement.

Concernant le projet de nouvelle écluse anti-salinité au barrage d'ARZAL, comme en 2015, dans l'attente d'engagements plus précis de nos partenaires et d'un plan de financement consolidé, aucun nouveau crédit n'est proposé en 2016.

Signalons également qu'une démarche a été initiée en 2015 pour étudier en concertation avec nos partenaires (Ports du MORBIHAN et associations de plaisanciers) l'amélioration des services et de l'information aux usagers autour de l'écluse actuelle. C'est ainsi qu'un site Internet d'aide à la navigation dans l'estuaire a été mis en service en juillet 2015 (prestation réalisée en régie). Au vu des retours positifs sur cette initiative, la démarche sera poursuivie en 2016, mais en continuant à privilégier des actions simples, peu coûteuses et pouvant être réalisées en interne (donc ne nécessitant pas de crédits nouveaux).

Enfin, une convention liant depuis 2006 ORANGE à l'IAV et relative à une artère de télécommunication en fibre optique traversant la digue du barrage d'ARZAL, arrivera à échéance en 2016 et doit être renouvelée pour 10 ans. Il est proposé une actualisation des tarifs (à inscrire en recette au budget) pour tenir compte de l'évolution des indices (TP02). Le montant serait de 7 964,00 € /an, soit 360 m dans la digue à 4,00 €/ml (ancien tarif : 3,10 €/ml) et 140 mètres de passage en caniveaux et galerie à 46,60 €/ml (ancien tarif : 36,10 €/ml).

#### **D) Les actions de politique de bassin pour la mise en œuvre du SAGE**

L'année 2015 a été marquée par le début de la mise en œuvre du nouveau SAGE. Il est publié par arrêté préfectoral depuis juillet, sa version imprimée est en cours de diffusion. Comme pour la phase d'élaboration, qui avait pratiquement mobilisé toute l'équipe de l'IAV, la mise en œuvre des actions implique une démarche transversale et collective, qui est le cœur de notre mission d'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB).

Les actions 2016 se focalisent pour l'essentiel sur la mise en œuvre du SAGE. Elles font l'objet d'un accompagnement financier auprès de l'agence de l'eau et des régions Bretagne et Pays de Loire. Les problématiques ciblées sont diverses, et regroupent des thèmes transversaux liés à la gestion des milieux, la qualité de l'eau avec les flux de phosphore et la qualité bactériologique en estuaire, les suivis à l'échelle du bassin avec les actions concernant les poissons migrateurs, les zones humides et l'assistance aux opérateurs. Des actions de communication et l'animation territoriale ont pour objectif de porter les décisions de la CLE et d'accompagner le débat sur une nouvelle organisation de bassin, impliquant à la fois la refondation de notre établissement, et la nouvelle définition des porteurs locaux (Syndicats et EPCI).

Les dépenses sont en premier lieu liées à l'animation stricto-sensu de la CLE (350 600 € et des documents de sensibilisation sur ses objectifs 10 000€). Ces dépenses sont financées à près de 80%, et en grande partie par l'Agence de l'Eau.

En second lieu, notre politique de bassin s'inscrit aujourd'hui totalement dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE. Elle comporte 3 grands chapitres : inondations, milieux naturels, animation territoriale

#### **D1) Les inondations**

Notre reconnaissance en tant qu'EPTB nous donne une légitimité pour élaborer une politique globale de prévention des inondations à l'échelle du bassin de la VILAINE. Dans ce schéma, l'Institution agit à la fois comme opérateur local (pour les actions réalisées sous sa maîtrise d'ouvrage) et comme coordinateur (garant de la cohérence d'ensemble des actions menées sur le bassin).

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) dresse le cadre des politiques à mener, et le Plan d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) en est la déclinaison opérationnelle. Le PAPI VILAINE, signé le 26 novembre 2012, couvre la période 2012 - 2018. La Commission Locale de l'Eau (CLE) en est l'instance de Pilotage, ce qui garantit la cohérence avec les dispositions du Sage. Elle est coprésidée dans ce rôle par le Préfet de Région et la Présidente de l'IAV. Il est prévu qu'une

CLE annuelle soit consacrée spécifiquement au PAPI. Celle de 2016 est programmée en mai. Elle sera l'occasion de faire un bilan à mi-parcours du plan et de signer l'avenant intégrant les actions nouvelles proposées par les différents maîtres d'ouvrage (le projet d'avenant a été validé par le Conseil d'Administration dans sa séance du 23 septembre 2015).

La programmation de nos actions « inondations » découle donc directement du PAPI. La première de ces actions a d'abord trait au pilotage et à la coordination globale du programme qui fait intervenir de nombreux maîtres d'ouvrage, en collaboration avec la DREAL

Ensuite, il y a bien sûr la mise en œuvre des actions réalisées sous maîtrise d'ouvrage de l'IAV. Les crédits nouveaux proposés en 2016 (hors reports), représentent une enveloppe de 316 000 € inscrite en section de fonctionnement : programmes de recherche sur les analyses coûts/bénéfices et sur l'évaluation de l'information préventive (ces programmes se dérouleront sur 2016 et 2017, 75 000 € de crédits sont inscrits pour l'année 2016), actions de sensibilisation des élus du bassin à la gestion des inondations (12 000 €), développement et mise en application de nos outils de modélisation (7 000 €), démarches pilote de réduction de la vulnérabilité de l'habitat et des équipements publics en zone inondable (63 000 €), étude de ralentissement dynamique sur le bassin du Chevré en amont de RENNES (60 000 €), étude localisée de protection du secteur des Châtelets à REDON (84 000 €), acquisition de données hydrométéorologiques diverses (Shom, prévisions météo France, 8 000 €), enfin une provision de 7 000 € pour des frais divers (annonces, insertions, fourniture de petits équipements).

Concernant l'analyse de l'impact du réchauffement climatique sur le fonctionnement du barrage d'ARZAL, un premier travail de synthèse mené en interne, à partir de l'état actuel des connaissances et des données disponibles à l'IAV, sera finalisé début 2016. Les principales conclusions seront présentées pour information et avis au Conseil d'Administration mi 2016, et l'opportunité de poursuivre ce travail par des expertises complémentaires sera débattue. C'est pourquoi, dans l'attente des décisions prises par le Conseil d'Administration, aucun crédit n'est proposé sur cette action en 2016.

Enfin, on rappelle qu'une partie importante du travail de l'équipe « inondations » concerne des missions d'expertise et d'assistance aux structures locales pour la mise en œuvre de leurs différents projets. Cette mission, pour laquelle l'IAV dispose d'une vraie reconnaissance à l'échelle du bassin, se poursuivra en 2016 avec l'assistance aux communes engagées dans la mise en œuvre des Plans Communaux de Sauvegarde, aux Conseils Départementaux d'ILLE-ET-VILAINE et du MORBIHAN pour la mise hors d'eau des routes à la confluence OUST/VILAINE, à la commune de CREVIN pour une étude hydraulique, à la commune de DAMGAN pour son plan de protection contre les submersions marines, et à la CIDERAL (communauté d'agglomération de LOUDEAC) pour la mise en œuvre d'un programme localisé de protection contre les inondations sur la commune de SAINT CARADEC (bassin de l'OUST amont). Ces actions rejoignent dans leur esprit les missions d'animation territoriale et de soutien aux acteurs locaux décrites au point A3.

## **D2) Les Milieux naturels**

Les actions en 2016 se focalisent pour l'essentiel sur la mise en œuvre du SAGE. Elles font l'objet d'un accompagnement financier auprès de l'Agence de l'Eau et des régions Bretagne et Pays de Loire. Les problématiques ciblées sont diverses, et regroupent des thèmes transversaux liés à la gestion des milieux, la qualité de l'eau avec des études concernant les flux de phosphore et la qualité bactériologique en estuaire, les suivis à l'échelle du bassin avec les actions concernant les poissons migrateurs, les zones humides et l'assistance aux opérateurs. Des actions de communication et l'animation territoriale ont pour objectif de porter les décisions de la CLE et d'accompagner le débat sur une nouvelle organisation de bassin, impliquant à la fois la refondation de notre établissement, et la nouvelle définition des porteurs locaux (Syndicats et EPCI).

### ***Les Espaces Naturels (Marais de VILAINE, espèces invasives...)***

La méthode de validation des inventaires de zones humides validée par la CLE devra être appliquée à l'ensemble du territoire et les sollicitations de la part des communes sont nombreuses sur cette thématique, nous avons donc prévu de passer 5 mois sur cette problématique. Plus localement, nous poursuivons les expertises de l'effet de la gestion des vannages du Trévelo et de l'Isac sur les milieux (12 600 €) et de manière plus large l'effet des niveaux d'eau sur la qualité agronomique des parcelles (6 500 €). L'animation de NATURA 2000, et les prestations d'assistance des mesures agro-environnementales par les chambres d'agriculture (9 000 €) forment le reste du budget. D'autres actions incluant la production d'une brochure à destination des EPCI (2 000€), et l'arrachage avec nos moyens internes de la Jussie sur l'aval du DPF viennent compléter le planning prévisionnel des actions pour 2016. Au total, les dépenses hors charge personnel s'élèvent à 32 000 €. Le budget est en baisse (53 700 €) par rapport à 2015 du fait de la fin du programme européen WOW. En intégrant les salaires chargés par les frais de structure, le montant des subventions externes se monte à 79%.

### ***L'Estuaire***

Notre action s'appuie sur le Comité d'Estuaire, qui est une déclinaison locale de la CLE. Suite aux réflexions sur la gouvernance en 2013 et 2014, le nouveau Comité permanent a été élu fin 2014, avec un Président et 7 Vice-Présidents, dont la Présidente de l'IAV, chacun ayant en charge des thématiques spécifiques. Il s'agit d'une nouveauté dans la gouvernance du Comité d'Estuaire, qui permettra de renforcer sa légitimité et son portage politique.

L'élaboration par le Comité d'Estuaire du Plan d'Actions pour le Développement Durable de la Baie de la VILAINE dans le cadre du projet de Gestion Intégrée des zones côtières, doit se terminer en mai 2016. Les éléments prévus au budget sont les suivants :

- Dragages, entretien, suivi environnemental 5 500 €
- Fonctionnement du comité d'estuaire 2 000 €
- Actions pour diminuer les contaminations bactériologiques (diagnostics campings 15 000€, profils de vulnérabilité) 50 000 €
- Travail sur la fonctionnalité des marais rétro-littoraux 5 000 € (avec stagiaire)
- Mise en place d'une sonde pour le suivi précis des niveaux d'eau en estuaire externe (assistance à la navigation) 10 000 €
- Suivis environnementaux (avifaune et conséquences des anoxies sur les poissons plats) 11 000€
- Finalisation du travail de communication sur la gestion des espaces littoraux dans le cadre de la GIZC 3 000€.
- Réalisation de plaquettes dans le cadre de l'étude sur le schéma de navigation 3 000 €

Au total, les dépenses hors charge personnel s'élèvent à 106 300 € dont la moitié pour le diagnostic de vulnérabilité des zones conchylicoles. Le montant total des subventions extérieures se monte à 65% des dépenses y compris les salaires chargés des frais de structure.

### ***Les Poissons migrateurs***

La politique de restauration des poissons migrateurs sur le bassin s'est construite autour du suivi de la passe du barrage d'ARZAL, mais s'est progressivement étendue à l'ensemble du bassin. La mise à disposition de notre expertise, de nos données et logiciels nous confère une reconnaissance nationale et européenne. Le suivi des poissons migrateurs en VILAINE est une des actions du Plan de Gestion des Poissons Migrateurs de Bretagne. En retour, ces missions bénéficient d'un excellent taux de financement extérieur. Les actions de 2016 s'articulent comme chaque année autour des suivis de la passe et des populations d'anguilles du bassin, avec un suivi particulier à la dévalaison par une caméra acoustique qui se poursuit pour la quatrième année.



Le montant des dépenses de matériel sur les suivis anguilles et poissons s'élève à 5 900 €.

Une étude sera lancée en 2016, si les financements sont trouvés (18 000 €). Elle a pour objet la création d'un espace d'accueil autour du piège à anguille. L'objectif est également de sécuriser et d'améliorer le confort des classes visitant la structure tout en améliorant la capacité de stockage en civelles. Le financement de cette action fait l'objet de contacts auprès de nos financeurs.

Dans le cadre d'une convention, l'ONEMA finance les actions suivantes, car elles sont d'un intérêt national :

- Développement de l'interface et du programme de traitement du logiciel pour la gestion des données des stations de contrôle des migrations (stacom) 23 000 €.
- Organisation de journées techniques pour les « rivières index » dans le cadre des réseaux de suivi anguille 21500 €.
- Développement de méthodes pour l'estimation des abondances d'anguilles en milieu profond (partenariat avec l'INRA) 10 000 €

Au total les dépenses concernant les poissons migrateurs s'élèvent à 78 700 €. Les dépenses y compris l'ensemble des salaires chargés font l'objet d'une prise en charge à 87 % par des subventions extérieures.

### ***L'inventaire des cours d'eau***

Un programme d'inventaires sur 5 années a été présenté et approuvé lors du conseil d'administration du 23 octobre 2013.

En 2016, 2 inventaires seront réalisés en prestation de service : l'Oust moyen et l'Oust aval et 6 seront réalisés en régie. Les inventaires des bassins de la Seiche, du Canut Nord et de RENNES seront finalisés avant septembre 2016. Les inventaires de l'Ille-Illet, du Chevré et de la Flume commenceront à la fin de l'année 2016 et seront terminés en 2017.

Les 2 inventaires en prestation de service correspondront à un bon de commande à la société SCE, titulaire du marché pour un montant de 100 000 € TTC et les inventaires en régie seront réalisés par notre technicienne, à temps complet sur cette mission. Les inventaires en régie et en prestation sont subventionnés à 80 %.

Une instruction gouvernementale récente montre que cet objectif d'inventorier les cours d'eau est particulièrement judicieux. Toutefois, à côté de cet aspect positif, on se doit de noter que la formalisation par les services de l'Etat de ces inventaires apporte une nouvelle dimension à notre travail. Nous nous sommes engagés à partir d'un cahier des charges visant la technicité et surtout l'implication des acteurs locaux dans des démarches équilibrées et transparentes. Ces principes doivent être confirmés dans des conventions avec l'Etat. En l'absence de ces accords notre engagement devrait être réexaminé.

### **D3) Autres actions pour la mise en œuvre du SAGE**

Afin de pouvoir suivre et évaluer les actions de mise œuvre du SAGE et d'évolution de la qualité des masses d'eau, un tableau de bord sera mis en place dans l'année 2016. Il y aura d'une part la forme de tableaux de bord interactifs sur Internet, conçus comme des observatoires des masses d'eau, et d'autre part l'édition d'un tableau de bord technique et financier qui suivra une cinquantaine d'indicateurs de mise en œuvre des actions du SAGE, qui sera présenté annuellement à la CLE lors d'une conférence. L'action sera menée en régie mais nécessite des frais de création (infographie, impression, etc.) pour un montant de 5 000 € TTC.

Dans le but de faciliter la prise en compte des préconisations du SAGE dans les documents d'urbanisme (SCoT, PLU, PLUI), un outil essentiellement destiné aux communes et aux intercommunalités sera créé dans l'année 2016 pour sensibiliser les acteurs locaux aux enjeux du SAGE. Cet outil permettra de zoomer à l'échelle d'un territoire, de manière à avoir une cartographie adaptée avec une synthèse des dispositions, sous forme d'une application Internet du type « Le SAGE sur mon territoire » (frais d'études estimés à 25.000 €).

Le travail sur le bassin versant se poursuit avec l'assistance aux opérateurs locaux et la prise en charge de l'étude de la répartition des flux de phosphore sur le bassin. A cette étude sera associée la mise à jour de la carte d'aléa d'érosion des sols qui sera réalisée par un stagiaire pendant trois mois. D'autres travaux prévus dans le cadre du SAGE et de la convention avec l'Agence de l'Eau seront lancés avec le guide technique sur l'inventaire du bocage. Les principales dépenses s'établissent comme suit :

- Etude sur flux de phosphore 50 000€,
- Formations sur les sols, les indicateurs physico chimiques, et conception de documents pour la sensibilisation dans le SAGE 15 000€,
- Guide technique de l'inventaire bocage 35 000€.

Dans le cadre de la nouvelle organisation territoriale, attribuant la compétence GEMAPI aux EPCI, l'année prochaine sera en grande part consacrée à la réflexion sur une nouvelle organisation de bassin, impliquant à la fois la refondation de notre établissement, et la nouvelle définition des porteurs locaux (syndicats et EPCI). Une assistance par un prestataire pour animer cette réflexion et aider à la formulation des propositions techniques, juridiques et financières est proposée. Le montant des prestations pour l'accompagnement technique et juridique des évolutions statutaires s'établit à 60 000€.

Au total les dépenses concernant le SAGE s'élèvent à 200 000 €. Les dépenses, y compris l'ensemble des salaires chargés, font l'objet d'une prise en charge à 72 % par des subventions extérieures (Agence de L'Eau, Les Régions et le Conseil Départemental des Côtes d'Armor).

### **E) Production d'Eau Potable Usine**

Le service de production d'Eau Potable est géré budgétairement de façon indépendante. Au démarrage du service (années 1970-1980), les exercices déficitaires n'étaient pas l'exception. Depuis, l'extinction progressive de la dette, la pratique des dotations aux amortissements, une politique tarifaire à la fois attractive et contraignante, une Délégation de Service Public compétitive, ont permis de dégager des capacités d'autofinancement en rapport avec l'importance de l'enjeu stratégique de sécurisation de l'approvisionnement en Eau Potable de la région.

Notons au passage que grâce à notre « unité de caisse » comptable, le fonds de roulement important de ce budget « profite » aux autres budgets de l'Établissement ; cet avantage très appréciable nous permet une économie substantielle de frais financiers.

Il est aussi utile de rappeler que le budget de l'Eau Potable participe, à hauteur de 50 %, à la couverture des dépenses de fonctionnement et d'investissement du barrage d'ARZAL et couvre également la totalité des dépenses générées par les mesures compensatoires à l'envasement de l'estuaire (dragages, études, etc...) ainsi que 50% de la masse salariale et des frais généraux de l'établissement depuis 2012.

Le projet emblématique de **restructuration de la filière de traitement de l'usine de FEREL** va démarrer de manière concrète l'année prochaine. Le marché de travaux sera attribué début 2016, et les premiers coups de pioche devraient intervenir en fin d'année. 1 000 000 € sont inscrits au budget 2016 pour cette opération, qui va se dérouler sur environ 6 ans. Après la connaissance de l'entreprise choisie (avec le montant définitif du marché de travaux et son phasage), une inscription de l'opération en AP/CP sur la période 2016/2022 sera proposée sous forme de DM au Conseil d'Administration.

Par ailleurs, les travaux préalables de sécurisation des conduites d'eau traitée ont été quasiment réalisés en 2015 et seront réceptionnés début 2016 (marché engagé en septembre 2014, attribué au groupement SOGEA-GTM-SADE pour un montant de 2,16 M€ TTC)

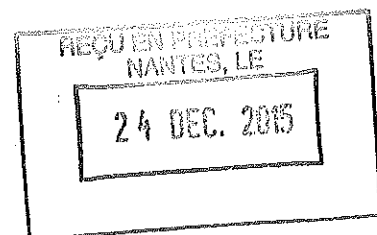
Au-delà des travaux de restructuration de l'usine, un certain nombre d'opérations de moindre importance sont programmées en 2016 sur le budget Eau Potable (certaines de ces opérations, inscrites au budget 2015, ont été décalées d'un an) :

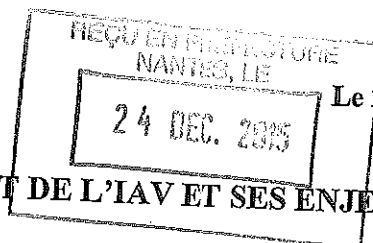
- En section de fonctionnement : crédits 2016 pour le gardiennage de l'usine (156 000 €), crédits 2016 pour la révision du périmètre de protection de l'usine de FEREL (36 000 €), campagne de géolocalisation des aqueducs de l'IAV (180 000 €), étude d'optimisation du calendrier d'éclusage pour préserver la prise d'eau de FEREL des intrusions salines (36 000 €) ;
- En section d'investissement : restructuration du point de comptage du Château d'Eau de Kerrouault (75 000 €), travaux de mise en sécurité de la station d'alerte du pont de CRAN (36 000 €), crédits 2016 concernant la 3<sup>ème</sup> tranche de l'Aqueduc VILAINE Atlantique, projet piloté par le SMG35 (180 000 €). Concernant ce dernier point, il convient de préciser que la convention de mandat liant l'IAV au SMG35 n'a été signée que fin 2015. Les crédits inscrits en 2016 concernent donc la régularisation de la participation de l'IAV aux études préliminaires et d'avant-projet. La poursuite du projet est conditionnée par la décision qui sera prise par le SMG35 lors de son Comité Syndical de fin décembre 2015.

Signalons enfin qu'un projet de recherche visant à améliorer la connaissance des phénomènes complexes de diffusion des eaux salées en amont du barrage d'ARZAL afin de piloter au mieux l'ouvrage, valider certaines pratiques de gestion ou en identifier d'autres, démarrera en 2016 pour une durée de trois ans. Ce projet sera financé dans le cadre du contrat de Délégation de Service Public. Aucun crédit n'est donc à prévoir sur le budget de l'IAV. Il impliquera, outre la direction Recherche et Développement de la SAUR, une équipe de modélisation de l'INRIA (Institut National de Recherche en Informatique et en Automatique), ainsi qu'Imageo, une PME spécialisée dans le développement d'outils innovants de suivi de la qualité des eaux de surface. Il sera réalisé en étroite collaboration avec l'équipe Eau Potable de l'IAV.

Au total les crédits nouveaux (hors reports) prévus en 2016 sur le budget Eau Potable s'élèveront à 1 699 000 €, 1 291 000 € pour la section d'investissement et 408 000 € pour la section de fonctionnement sans oublier le reversement aux clients du trop perçu de redevance Agence de l'Eau pour 700 000€. Il s'agit d'un budget de transition relativement « léger », avant plusieurs années d'investissements lourds à partir de fin 2016, avec le démarrage des travaux sur l'usine, la troisième tranche de l'Aqueduc VILAINE Atlantique (AVA) qui se profile au-delà de 2018, et la participation envisagée du budget Eau Potable à la construction de la 2<sup>ème</sup> l'écluse lorsque le financement sera bouclé.

Compte tenu des excédents reportés et des travaux à venir, et conformément à l'article L-2224-11-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la section d'investissement du budget annexe « Eau Potable » sera votée en excédent.





Le 26 novembre 2015

## NOTE SUR LE FINANCEMENT DE L'IAV ET SES ENJEUX

Une grande partie du financement de l'IAV repose sur les participations des 3 départements membres fondateurs de l'IAV depuis sa création.

En 2008, les dotations départementales étaient à leur plus haut niveau avec un montant de 2 476 000 € suite à une indexation annuelle (+2%/an), soit 825000 € par département. Ensuite, elles ont été réduites chaque année pour se stabiliser depuis 2013 à 500 000 €. (Ci-après tableau) :

Évolution depuis 2008	2008	2011	2013-2014-2015 *
Participations départements en k€	2476	2100	1500 (-924)
Dépenses fonctionnement k€	3050	3050	3000
Contributions budget eau k€	950	1500	2000 (+1050)

(\*) Dépenses personnel + fonctionnement liés aux activités moyennées sur 3 ans

La forte réduction (40% voir ci-dessus) de la participation des départements se compense par une importante augmentation du financement par la quote-part du budget de l'eau vers le budget principal et une maîtrise du fonctionnement. Les dépenses ont été également fortement réduites avec l'arrêt de la gestion du domaine public fluvial pour le compte de la région en 2014 (environ - 150 k€ hors investissement) et des mesures générales d'économie. Cette réduction n'apparaît pas dans le tableau ci-dessus suite notamment aux passages en fonctionnement de dépenses liées aux actions du SAGE affectées à tort en investissement. Néanmoins, il ne paraît plus envisageable de baisser davantage l'apport des départements bien que la part de financement de ceux-ci soit passée de 60% à 35%.

En contrepartie de la stabilisation du soutien financier des départements, la transparence budgétaire et une gouvernance nouvelle autour des grands projets de l'IAV a été proposée en faisant apparaître qui finance quoi. Ainsi les départements peuvent savoir comment sont dépensées leurs contributions, en lien avec certaines charges incompressibles (ex entretien du barrage).

### Qui paye quoi : A ce jour

Les participations des départements financent en partie les dépenses de fonctionnement et d'investissement du barrage, les missions autour de la prévention des inondations mais aussi complètent les besoins de financement des actions du SAGE et du PAPI, sans oublier la dette et les frais de structure. Par ailleurs, nous constatons que la participation de nos départements permet d'apporter l'autofinancement qui constitue un effet levier multipliant par 3 à 5 (grâce aux financements externes) les capacités financières de l'IAV. L'ensemble des actions sur le bassin demande un autofinancement 500 k€ pour mettre en œuvre un programme d'environ 1.7 M€. Si on zoome sur celles menées en partenariat avec l'agence de l'eau (c'est-à-dire hors actions inondation), c'est un apport de 300 k€ pour un programme global d'1,2 M€.

Pour le budget annexe « Eau Potable », le principe général selon lequel « l'eau paye l'eau » est bien évidemment appliqué, mais dans notre cas le budget annexe contribue également au budget Principal pour financer la moitié des frais généraux de l'établissement. Ce mécanisme s'appuie sur le constat que le barrage contribue la moitié du temps à la production d'eau potable. Ce budget abonde ainsi la moitié du fonctionnement, des investissements du barrage et la totalité des actions dans l'estuaire

En K€	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Dépenses d'investissement	1 658	1 668	3 051	3 184	2 292	922	1 223	1 194	1 050
Recettes d'investissement	803	473	1 562	1 289	615	610	439	612	590
<b>Besoin de financement</b>	<b>855</b>	<b>1 195</b>	<b>1 489</b>	<b>1 895</b>	<b>1 677</b>	<b>312</b>	<b>784</b>	<b>582</b>	<b>460</b>
Financé par :									
Epargne brute	379	1 149	1 336	1 713	1 558	913	831	1 397	1 100
Variation de la dette	-161	-168	-176	1 717	-325	-333	-342	-352	-361
Variation du fonds de roulement	637	214	329	-1 535	444	-268	295	-463	-279
Montant du fonds de roulement	450	236	-93	1 442	998	1 266	970	1 434	1 713
Dotations des départements	2369	2476	2397	2312	2100	1800	1500	1500	1500

Les investissements et le fonctionnement du barrage sont des dépenses incontournables qui sont financées par les dotations des départements et à 50% par le budget de l'eau (depuis quelques exercices). Elles sont étalées dans le temps afin de limiter l'impact budgétaire.

Année	Barrage Arzal	Ouvrages annexes	TOTAL
1999	947 406	92 000	1 039 406
2000	1 375 473	370 000	1 745 473
2001	2 207 988	57 545	2 265 533
2002	507 156	241 999	749 155
2003	162 202	32 865	195 067
2004	318 954	150	319 104
2005	875 699	260 000	1 135 699
2006	405 575	179 600	585 175
2007	332 553	7 599	340 152
2008	336 634	13 459	350 093
2009	707 107	133 000	840 107
2010	1 483 663	41 500	1 525 163
2011	1 374 221	39 222	1 413 443
2012	91 160	17 634	108 794
2013	179 667	89 389	269 056
2014	959 428	2 431	961 859
2015*	770 956	8 083	779 039
<b>TOTAL</b>	<b>13 035 842</b>	<b>1 586 476</b>	<b>14 622 318</b>

Moyenne 1999-2015	766 814	93 322	860 136
Moyenne 1999-2010	936 195	163 000	1 069 759
Moyenne 2011-2015	675 086	31 352	706 438

Depuis 2012, Il est à constater que le niveau de dépenses d'investissement sur le barrage et les ouvrages connexes est plus faible ce qui a amélioré artificiellement les ratios financiers de l'Institution. Pour les 5 prochaines années, nous retrouverons des besoins en investissement comparables à ceux de la période 1999-2010, soient 250 000 € TTC en plus.

#### Les activités à financer dans le cadre du fonctionnement dans les prochaines années

Nous pouvons distinguer nos activités et nos dépenses en plusieurs catégories (en dehors des grands projets et investissements):

- Les actions sur le bassin versant de la Vilaine dans le cadre du SAGE et du PAPI
- Le fonctionnement de nos ouvrages (barrage, pont de Cran)
- La gestion de la production d'eau potable
- Les frais de structures et les remboursements de la dette

## Conclusions

Comme en 2015, les crédits du budget 2016 sont équilibrés grâce à une diminution constante des dépenses mais le niveau d'investissement est aujourd'hui incertain avec des recettes qui pourraient avoir une tendance à baisser.

Des économies sur les frais de structures, notamment sur la masse salariale et le transfert des missions exercées sur le DPF vers la Région Bretagne (à l'exception du transfert de personnel lié au DPF) ont permis de compenser les baisses de recettes passées pour mener les actions sur le bassin avec des moyens rationalisés. Pour les prochains exercices, il est indispensable de continuer ces efforts pour limiter nos dépenses afin d'assurer les missions dans un contexte de stabilisation (voire de baisse) de nos recettes.

L'année 2015 a démontré notre capacité à mener un niveau d'action significatif sur le bassin de la Vilaine permettant de solliciter plus de subventions (majoration de l'aide de l'agence de l'eau sur les SAGE dans son dixième programme) qui contribuent à l'équilibre du budget Principal. L'année 2016 devra confirmer cette évolution mais sera ainsi caractérisée par un niveau de dépense moins important que les années passées

La baisse du poids de la dette est très significative en 2016 ainsi que la diminution des dotations aux amortissements. Ces baisses libèrent des possibilités d'engager de nouveaux investissements dans les années à venir.

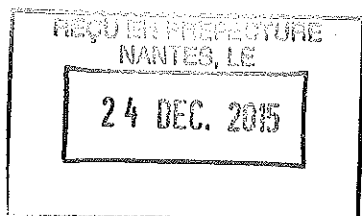
Concernant le budget de l'Eau Potable, des excédents importants ont été générés dans un contexte de faibles investissements mais permettent ainsi d'amorcer sans difficulté le programme de rénovation et de fiabilisation de la production d'Eau Potable qui va débiter en 2016 avec des dépenses importantes dès l'exercice 2017. La troisième tranche de l'Aqueduc Vilaine Atlantique en grande partie sous maîtrise d'ouvrage du syndicat Départemental SMG35 ne fera pas (sous réserve d'une décision en décembre du conseil syndical du SMG35) l'objet de travaux avant 2018.

L'année 2016 sera charnière pour le lancement des grands projets, notamment le financement de la deuxième écluse. Le nouveau Conseil d'Administration devra délibérer sur la décision de la mise en chantier de ce nouvel ouvrage et mettre en place la programmation pluriannuelle d'investissement afin de mener de front ces gros projets tout en limitant le recours à l'emprunt par un lissage des dépenses sur plusieurs années. Des réserves ont été constituées lors des exercices précédents et sont à conforter en 2015 (caractérisées par un niveau d'investissement faible) permettant d'aborder les exercices 2016-2022 potentiellement porteurs de gros projets.

Parallèlement, l'année 2016 est une année importante pour lancer la réflexion et la démarche de refondation de notre établissement pour intégrer les évolutions juridiques exigées par les lois MAPTAM puis NOTRe. De plus, nos démarches ne doivent pas nous faire oublier la mise en œuvre de la nouvelle compétence GEMAPI et de travailler à une nouvelle organisation des maîtrise d'ouvrage du Bassin tout en répondant aux sollicitations des acteurs actuels et partenaires présents dans les politiques de l'eau.

**Après un large débat, le Conseil d'Administration prend acte de l'ensemble des propositions présentées pour élaborer les budgets de l'Institution pour l'exercice 2016.**

**Les Départements de Loire Atlantique et d'Ille et Vilaine sont favorables à maintenir les participations à hauteur de 500 K€.**



Pour extrait conforme  
La Présidente,

Solène MICHENOT

